

PROCÈS-VERBAL

De la séance du Comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ au 1130, route de l'Église à Sainte-Foy, à 11 h 30, le 9 octobre 2003.

Sont présents :

M. Jean-Paul L'Allier, maire de Québec, président
M. Jean Garon, maire de Lévis, vice-président (à compter de la résolution E-2003-80)
M. Ralph Mercier, conseiller de la Ville de Québec
M. Michel Giroux, préfet de la MRC de la Jacques-Cartier
Mme Danielle Roy-Marinelli, conseillère de la Ville de Lévis

Sont également présents :

M. Marc Rondeau, directeur général
M^e Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance

Le président ouvre la séance. Il est constaté le quorum et la suffisance des avis de convocation.

Approbation du procès-verbal de la séance tenu le 11 septembre 2003

Résolution n° E-2003-78

D'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 11 septembre 2003.

Adoptée à l'unanimité

Site Internet - Appel d'offres

Résolution n° E-2003-79

D'approuver le document d'appel d'offres concernant la réalisation du site Internet de la Communauté métropolitaine de Québec incluant la grille d'évaluation des soumissions qui seront présentées, en y intégrant, si possible, les commentaires reçus du Service des communications de la Ville de Québec en date du 8 octobre 2003 et joints en annexe.

D'inviter les firmes mentionnées ci-après à soumettre une offre pour la réalisation du site Internet :

Propage (Québec)
Multi-Solutions (Lévis)
Nexlink (Québec)
De Marque Inc. (Québec)
Raymond Chabot Grant Thornton (Québec)
BMG Multimédia (Québec)

De former un comité composé de représentants des villes de Lévis, de Québec et des MRC, en plus du coordonnateur aux communications et aux consultations de la CMQ et d'un consultant externe, pour l'évaluation des offres qui seront présentées.

Référence : Mémoire du 3 octobre 2003
Responsable : Communications et consultations

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Jean Garon, maire de la Ville de Lévis, se joint à la séance.

Mandat d'étude sur les grandes surfaces

Résolution n° E-2003-80

D'accepter de procéder, sur la base du devis déposé, à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation d'une étude destinée à dresser un portrait de la situation actuelle des grandes surfaces sur le territoire de la CMQ ainsi que des diverses réglementations applicables.

D'apporter deux précisions au devis d'appel d'offres. Ces précisions visent à mentionner que le mandat porte sur l'identification des projets de développement commercial des grandes surfaces dont les permis sont émis ou dont la réalisation est déjà amorcée et l'identification et la localisation des limites des mégas centres sur le territoire dans le cadre des dispositions sur le zonage en vigueur s'appliquant sur le territoire des municipalités.

De former un comité technique pour l'évaluation des offres qui sera composé de représentants des Villes de Lévis, de Québec et des MRC, en plus du coordonnateur à l'aménagement du territoire de la CMQ.

D'inviter aux fins de cet appel d'offres les firmes Pluram et Le Groupe Conseil Environnement (1986) Inc.

Référence : Mémoire du 2 octobre 2003
Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2003-81

D'approuver le bordereau de dépenses pour la période du 9 septembre au 2 octobre 2003 soumis par le secrétaire-trésorier au montant de 56 183,92 \$, plus 25 145,16 \$ pour les salaires versés du 11 septembre au 2 octobre 2003 aux employés de la CMQ (ceux ne faisant pas partie des prêts de service entre la CMQ et les municipalités membres) ainsi qu'aux élus.

Référence : Bordereau de dépenses du 3 octobre 2003
Certificat du
Trésorier : CT-449
Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

Bordereau d'information

Résolution n° E-2003-82

De prendre acte du bordereau d'information en date du 9 octobre 2003 contenant les points suivants :

1. Courriel datée du 22 septembre 2003 du secrétaire-trésorier adressée à l'éditeur et rédacteur en chef du Cyberjournal COMMERCE MONDE – Québec Capitale, monsieur Daniel Allard, concernant des précisions à apporter à un article paru sur le réseau Internet le 16 septembre 2003 et ayant comme titre « Être ou ne pas être : un faux débat ».

2. Note datée du 25 septembre 2003 de monsieur Denis Ouellet, conseiller à l'aménagement, adressée à messieurs Marc Rondeau et Claude Hallé, concernant un avis demandé à la CMQ par le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir sur le Règlement numéro 75-03, adopté par la MRC de Charlevoix, modifiant son schéma d'aménagement.

3. Rapport financier de la CMQ du 1er janvier au 31 août 2003.

Référence : Bordereau d'information du 9 octobre 2003

Responsable : Secrétaire-trésorier

Adoptée à l'unanimité

XVI^{èmes} Entretiens du Centre Jacques Cartier

Résolution n° E-2003-83

D'autoriser le directeur général, monsieur Marc Rondeau, à participer au XVI^{èmes} Entretiens Jacques Cartier qui se tiendront du 28 novembre au 4 décembre prochain à Lyon et à encourir les dépenses requises à sa participation.

Référence : Mémoire du 8 octobre 2003

Certificat du

Trésorier : CT-450

Responsable : Directeur général

Adoptée à l'unanimité

Prochaine réunion du Comité exécutif

Résolution n° E-2003-84

De fixer la prochaine réunion du Comité exécutif le 30 octobre 2003 au lieu du 23 octobre 2003.

Adoptée à l'unanimité

Levée de la séance

Et la séance est levée.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE